

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 JUIN 2024

DELIBERATION

NOMENCLATURE PREFECTURE :
OBJET :

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES
BUDGET PRINCIPAL – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

- Total : 56** L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vingt juin, s'est assemblé à l'Espace René Fallet, 29 bis avenue Jean Jaurès à Crosne (91560) sous la présidence de François DUROVRAY.
- Présents : 39** Eric ADAM ; Damien ALLOUCH ; Eric BASSET ; Faten BENAHMED ; Gaëlle BOUGEROL ; Gilles CARBONNET ; Sylvie CARILLON ; Thomas CHAZAL ; Olivier CLODONG ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Michaël DAMIATI ; Arnaud DEGEN ; Marie DELAROCHE ; Dominique DEVERNOIS ; Valérie DOLLFUS ; Benjamin DONEKOGLU ; Marie-Hélène EUVRARD ; Jocelyne FALCONNIER ; Christian FERRIER ; Annie FONTGARNAND ; Bruno GALLIER ; Fabrice GAUDUFFE ; Joël GRUERE ; François GUIGNARD ; Faten HIDRI ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Sandrine LAMIRE ; Nicole LAMOTH ; Klerwi LANDRAU ; Jean-Claude LE ROUX ; Jérôme MEUNIER ; Muriel MOISSON ; Françoise NICOLAS ; Pascal ODOT ; Sabine PELLON ; Richard PRIVAT ; Valérie RAGOT ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM ;
- Représentés : 14** Gabin ABENA représenté par Thomas CHAZAL ; Monique BAILLOT représentée par Faten BENAHMED ; Thierry BATTESTI représenté par Faten HIDRI ; Christophe CARRERE représenté par François GUIGNARD ; Céline CIEPLINSKI représentée par Eric BASSET ; Nicolas DUPONT-AIGNAN représenté par Olivier CLODONG ; Christine GARNIER représentée par Pascal ODOT ; Colette KOEBERLE représentée par Dominique DEVERNOIS ; Constant LEKIBY représenté par Sabine PELLON ; Régis PHILIPPE représenté par Richard PRIVAT ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Laurent ROUSSET représenté par Anne Marie JOURDANNEAU FORT ; Aly SALL représenté par Muriel MOISSON ; Fouad SARI représenté par Joël GRUERE ;
- Absents : 3** Sylvie DONCARLI ; François DUROVRAY ; Christina PEDRI

2024-060

SECRETAIRE DE SEANCE
Richard PRIVAT

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 JUIN 2024

DELIBERATION

2024-060	BUDGET PRINCIPAL – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024
----------	---

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, L5211-10, L1612-12,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n°2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 8 février 2024, relative à l'adoption du Budget Primitif du budget principal de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 27 juin 2024, relative à l'affectation des résultats 2023 du budget principal de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

CONSIDERANT que la présente décision budgétaire a pour objet de reprendre le résultat comptable de l'exercice précédent liée selon l'affectation votée lors de la présente séance et d'ajuster le Budget Primitif 2024.

Le Bureau communautaire consulté,

La Commission Finances, Personnel, Moyens généraux, Mutualisation des services entendue,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,
4 voix contre (C. CIEPLINSKI (pouvoir à E. BASSET), C. CARRERE (pouvoir à F. GUIGNARD), F. GUIGNARD, E. BASSET)

Article Premier : APPROUVE le budget supplémentaire 2024 du budget principal de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
INVESTISSEMENT	11 642 856,74 €	11 642 856,74 €
FONCTIONNEMENT	11 624 805,53 €	11 624 805,53 €

Section de fonctionnement :

RECETTES			DEPENSES		
002	Résultat reporté de fonctionnement.	9 510 129,49 €	01 1	Charges à caractère général	1 179 585,53 €
70	Produits services et domaine	70 000 €	01 2	Charges de personnel	340 000,00 €
73	Impôts et taxes	179 808,51 €	01 4	Atténuation de produits	358 236,00 €
731	Fiscalité locale	1 277 614,00 €	02 3	Virement à section investissement	9 560 421,00 €
74	Dotations, subvention Participation	118 203,00 €	65	Autres charges de gestion courante	-169 437,00 €
75	Autres produits de gestion courante	469 050,53 €	66	Charges financières	120 000,00 €
77	Produits exceptionnels	0 €	67	Charges exceptionnelles	150 000,00 €
			68	Dotations amort. et provisions	86 000,00 €
TOTAL		11 624 805,53 €	TOTAL		11 624 805,53 €

Section d'investissement :

RECETTES			DEPENSES		
021	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 960 421,00 €	001	Solde d'exécution négatif reporté	8 100 816,16 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	11 265 408,36 €			
16	Emprunts et dettes assimilées	-9 247 561,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00 €
			20	Immobilisations incorporelles	25 600,00 €
			21	Immobilisations corporelles	-572 260,00 €
			23	Immobilisations en cours	849 520,00 €
			26	Participations et créances	5 000,00 €
RAR 2023	RESTES A REALISER	64 588,38 €	RAR 2023	RESTES A REALISER	3 229 180,58 €
		11 642 856,74 €			11 642 856,74 €

Article 2 : DECIDE d'attribuer une subvention de 75 000 € pour l'association Avenir Initiatives (pour le Plan Local Insertion et Emploi), pour lequel des crédits sont inscrits en budget supplémentaire au chapitre 65 pour l'année 2024.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.

François DUROVRAY

Président de la communauté d'Agglomération
Val d'Irres Val de Seine

Président du Conseil départemental de l'Essonne

Signé électroniquement par
François DUROVRAY
Date de signature : 03/07/2024
Qualité : Président



informe,

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : BUDGET PRINCIPAL - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

.....

Date de transmission de l'acte : 03/07/2024

Date de réception de l'accusé de
réception :

.....

Numéro de l'acte : DCC2024-060 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20240627-DCC2024-060-DE

.....

Date de décision : 27/06/2024

Acte transmis par : Christine TAHON

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires